

frage universel (ce serait une folie et une injustice) mais de le maintenir dans de justes limites ?

Faut-il s'abandonner au torrent qui nous mène à l'abîme, ou devons-nous essayer de lui donner des digues qui en feront un fleuve majestueux, sur lequel voguera, à l'abri de l'orage, le navire qui porte la France et sa fortune ?

Nous croyons, nous, qu'il est sage et patriotique de rechercher tous les moyens de pratiquer « honnêtement » le suffrage universel, soit en lui donnant des degrés, soit en exigeant des électeurs des garanties plus sérieuses d'âge, de moralité et de capacité, soit de toute autre façon. Nous repoussons absolument une réforme basée sur le cens. Ce serait retourner à un passé qui a disparu pour jamais. Tous les Français paient le plus lourd de tous les impôts, l'impôt du sang; tous doivent pouvoir, sans distinction de fortune ou de classe, exprimer leur avis sur les affaires du pays.

Une seule exception doit être faite pour les indignes et les incapables.

La Patrie publie l'article suivant :

### Peuple souverain !!

Vous ne connaissiez pas le citoyen Henri Dufloy, demeurant à Roubaix, 41, rue de la Paix, ni le citoyen Victor Lambin, demeurant également à Roubaix, 29, rue du Quai, ni le citoyen Clovis Clarisse, demeurant toujours à Roubaix, 12, rue Archimède ?

Ce n'est pas étonnant.

Or, tout à coup, Dufloy, Lambin et Clarisse se révélèrent à l'admiration du monde entier. Ils écrivirent à l'honorable M. Brame, député du Nord, une lettre qui peut se résumer ainsi :

« Vous savez, faut voter pour le suffrage universel, ou gare ! »

Ce à quoi M. Brame leur répond spirituellement :

« Je vous prie de me laisser tranquille !

Cette prétention exprimée par Dufloy, Lambin et Clarisse de diriger la conscience d'un député aussi éminent que M. Brame n'a pas laissé de me rendre rêveur.

Voilà donc où on arrive avec ces deux mots ineptes : « Peuple souverain ! »

Remarquez que cette théorie est sans limites, car rien n'empêche Dufloy, Lambin et Clarisse de faire demain ce petit raisonnement :

« Voyons, voyons, puisque le peuple est souverain, le nommé Brame nous doit obéissance. »

Et une fois ce raisonnement fait, ils mettent le lendemain à la poste très-tranquillement une lettre ainsi conçue :

« Monsieur,

Il faut que vous demandiez à la Chambre :

1° un bureau de tabac pour Dufloy,

2° un second bureau de tabac pour Lambin,

3° un troisième bureau de tabac pour Clarisse.

Car enfin, un peu de logique ! Puisque le peuple est souverain, eh bien ! n'hésitons plus. Reconnaissons que Dufloy, Lambin et Clarisse peuvent aussi bien exiger trois bureaux de tabac que la direction d'une conscience.

Ils seraient même généreux en demandant si peu de chose !

Il fut un temps où il n'y avait que deux souverains : le roi de France et Dieu. Il était dans la destinée de ce siècle de substituer à l'autorité d'un seul la tyrannie de la foule.

Cette tyrannie de la foule, c'est ce que les feuilles publiques rouges appellent et sèment encore :

« L'émanation de la volonté nationale. »

Remarquez, je vous prie, quelle est la conséquence directe de ce changement de front :

Les grands chevaliers disaient : — Dieu le veut !

Et ils portaient en croix avec Philippe-Auguste et saint Louis ; ils gagnaient Taillebourg sur les Bourguignons et Tolbiac sur les Allemands.

Plus tard, les siècles ayant marché, les gentilhommes et les manants disaient : — le Roi le veut !

Et ils écrasaient les Impériaux à Denain, les Anglais à Fontenoy.

Par cela même qu'il a peu d'idées à la fois, il tient à celle qu'il a et s'y obstine singulièrement. Rien ne l'en détourne. Si avide qu'il soit, le prix de la terre a toujours le pouvoir de lui faire oublier le prix de l'argent. La terre le fascine. Il a recours, afin de la posséder, aux trompeuses ressources de l'emprunt, qui, pour lui, dégénère promptement en une effroyable usure.

Les usuriers de village, plus encore que ceux des villes, ont le secret de faire suer l'argent et d'en extraire tout ce qu'il peut rendre. Quand une fois un pauvre diable est entre leurs griffes, il est à peu près impossible qu'il en sorte. Trop heureux s'il n'y laissait que sa peau ; mais il faut que tout y passe, le sang de son cœur et la chair de sa chair.

Jacques Lormeau avait pour voisin un certain Jollivet, qui était le Shylock du canton. Fils d'une paysanne inculte, mais remarquablement intelligente, qui lui avait fait apprendre à lire dans Barême, Jollivet, à qui sa mère avait laissé quelque argent, avait fait valoir son héritage avec une habileté singulière, et de ce qu'il était dans le principe, qu'une médiocrité à peine dorée, il avait su faire une véritable petite fortune, presque toute entière en capitaux, toujours disponibles, qu'il ne plaçait qu'à bon escient, en prenant ses sûretés deux fois plutôt qu'une, et en exigeant toujours d'énormes intérêts.

A tous les degrés de hiérarchie sociale,

Survint Napoléon I<sup>er</sup> et Napoléon III. C'est aux cris de vive l'empereur ! que le drapeau français a erré à travers l'Europe de Marengo à la Moskowa ; c'est aux cris de vive l'empereur ! qu'il a flotté sur la tour de Malakoff et sur les murs noircis de Magenta.

Or, chaque fois que les démagogues ont crié : Le Peuple le veut ! ça a été un débordement de sang et d'infamies : La Terreur en 1793 ; les Journées de Juin en 1848 ; la Commune en 1871.

Peuple souverain ! Deux mots terribles, deux mots navrants ! qui nous ont coûté tant d'or, tant de larmes et tant de sang, que l'esprit s'épouvante à y songer, et que le cœur frissonne à s'en souvenir.

Je me hâte d'ajouter que si cette théorie du mandat impératif est très-commode pour l'électeur, elle peut l'être tout autant pour l'élu.

Ainsi, supposons M. Gambetta embarrassé de répondre sur une fourniture de fusils ou de canons un peu trop exotique. Grâce au mandat impératif, il n'a qu'à monter à la tribune et à dire :

« J'ai agi d'après les ordres de mes électeurs ! »

Qu'est-ce que les misérables réactionnaires ont à répondre à un pareil argument ? Rien, mais rien. M. Gambetta a obéi à ses électeurs !

Je vais plus loin. C'est comme énormément dans la vie privée. Autre avantage dont on ne peut nier l'importance sans grande partialité. Jugez plutôt. Par exemple, M. X..., député du département de Y..., représenté à l'Assemblée des citoyens rouges, communiards libérés et autres idem de ce département.

Il rentre en retard ? Il n'a qu'à répondre à sa femme, la citoyenne X. : « Le peuple le veut ! » Il a un procès : Un fournisseur quelconque lui réclame vainement le paiement d'une facture : « Le peuple le veut ! »

Pour ne vous en donner qu'une preuve, écoutez la petite histoire suivante :

Dans une maison de la rue d'Enfer demeurait, en 1850, un journaliste républicain très-connu. Or, vers 1852, son propriétaire s'avisa que ledit journaliste lui devait huit termes, il était temps qu'il se les fit payer.

Donc, il se rend chez son débiteur, et lui expose sa demande. Le républicain se campe en matador, et lui dit avec sa grosse voix :

« Prenez garde, citoyen, quand le peuple sera redevenu souverain, je vous ferai payer cher votre insolence ! Je ne vous dis que ça. »

Le propriétaire, homme timide, se retira. Deux ans plus tard, il fit la réflexion que ce n'était plus huit termes qui lui étaient dus, mais bel et bien seize. Il renouvela sa demande.

« Décidément, citoyen propriétaire, vous finirez mal, lui répondit le journaliste. Ah ! quand le peuple sera souverain ! »

Et l'infortuné créancier se retira, tout frissonnant.

En 1864, le journaliste devait à son propriétaire... 56 termes ! Chaque fois qu'il voulait se faire payer, le républicain renouvelait sa menace.

Cela aurait pu durer longtemps ainsi, si par malheur le propriétaire n'en était pas arrivé à un état de haine féroce contre son débiteur. Ce bourgeois rêva des vengeances de Mohican.

Au 4 septembre, il se fit républicain plus avancé que son locataire. Au 18 mars, le journaliste n'était que de la nuance Paschal Grousset, tandis que le propriétaire trouvait Raoul Rigault trop modéré.

Alors, ayant bien établi son civisme, il accusa le journaliste de modérantisme, — et le fit fusiller !

Ce qu'il y a de plus triste dans tout cela, c'est que Dufloy, Lambin et Clarisse, comme tous leurs frères, au reste, se soucient de la souveraineté du peuple comme un poison d'une pomme.

Dans le cas présent, leur lettre à M. Brame ne signifie pas autre chose que ceci : Dufloy souverain, Lambin souverain et Clarisse souverain.

J'aime mieux ce radical en rupture de ban qui disait :

« Le peuple souverain, c'est moi !... Hélas ! quand laisserons-nous ces mots creux de côté ? quand en viendrons-nous à songer un peu plus à la France, et quand un honnête homme s'écriera-t-il :

« Il n'y a de souverain que l'intérêt de la patrie ! »

A. B. D...

Il y a une polémique entre la Gazette de France et le Corsaire. Il n'est pas probable que l'un de ces deux journaux convertisse l'autre. Mais la polémique aura du moins servi à faire faire au Corsaire un aveu très-important à noter :

« La Gazette de France se demande s'il nous est arrivé de répudier les massacres de la Terreur. Si les rédacteurs de la Gazette de France, au lieu de nous prêter des opinions de fantaisie, avaient pris la peine de nous lire, ils sauraient ce que nous pensons de la Terreur et de toute l'époque révolutionnaire dans laquelle le gouvernement fut enlevé aux anciennes classes gouvernantes par cette autre classe qui devint à son tour dirigeante, et dont le nom historique est le Tiers-Etat. »

Il ne nous en coûte pas de déclarer à la Gazette de France que nous répudions tous les massacres, toutes les proscriptions et toutes les atteintes de la liberté, non pas seulement parce que ces violences révoltent nos sentiments de civilisés, mais parce que l'expérience nous prouve que rien n'est plus inutile, que c'est plus bête encore que ce n'est odieux, et que rien n'assure plus et mieux le triomphe d'un parti ou d'une doctrine que ces procédés employés pour l'atteindre.

Nous faisons plus que de répudier ces violences ; nous répudions la politique autoritaire, unitaire et romaine de la bourgeoisie triomphante de 1792, à laquelle étaient mêlés des princes tels que Philippe-Egalité. Nous répudions toutes les tyrannies individuelles ou collectives, celle des comités de Salut public, aussi bien que celle de cette Assemblée unique et souveraine qui l'appela la Convention, et aussi bien que la dictature militaire de l'homme du 18 brumaire.

Nous félicitons le Corsaire de sa franchise. Il vient de faire là un bon pas dans la voie du salut. Mais aura-t-il maintenant le courage de désapprouver hautement la Commune et le massacre des otages ? Il est certain que la Commune a été une « violence » et une violence « bête », ce qui rentre bien dans le programme du Corsaire. Le Corsaire sera-t-il le dire à ses abonnés ? Nous en doutons.

### ROUBAIX -- TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

Nous reproduisons, d'après le Droit, les états de service du nouveau procureur de la République :

M. Froissart : 6 février 1861, substitut à Saint-Quentin ; 11 mai 1861, substitut à Laon ; 1er juillet 1863, substitut du procureur général à Amiens ; 14 février, 1870, substitut du procureur général à Rouen ; 28 mai 1870, procureur impérial au Havre.

Voici la population des principales villes, d'après le nouveau recensement :

Paris, 1,851,792 ; Lyon, 323,417 ; Marseille, 312,864 ; Bordeaux, 194,055 ; Lille, 158,117 ; Toulouse, 124,852 ; Nantes, 118,517 ; St-Etienne, 110,814 ; Rouen, 102,470 ; Le Havre, 86,825 ; Roubaix, 75,987 ; Reims, 71,994 ; Toulon, 69,127 ; Brest, 66,272 ; Amiens, 63,747 ; Nîmes, 62,394 ; Versailles, 61,685.

La ville de Roubaix a donc conservé le rang qu'elle occupait lors du précédent recensement.

Un lâcher colossal de pigeons voyageurs a eu lieu hier dimanche, 8 juin, au Jardin d'acclimatation de Paris. C'est la société de Saint-Michel de Bruxelles qui en faisait les frais.

Nos sociétés du Nord n'ont pas voulu rester en arrière, et tandis qu'à Lille des sociétés colombophiles encore jeunes et, pour plusieurs seulement, en voie de formation, mais réunies en fédération, s'exercent depuis la belle saison dans des courses de moindre portée, servant à connaître leurs forces et leurs ressources, et aussi à entraîner leurs plus intrépides coureurs aériens. Roubaix a préparé pour dimanche prochain, 15 juin, également au Jardin d'acclimatation, un nouveau concours auquel plus de 2,000 pigeons vont prendre part.

ajoutons que plusieurs sociétés de Lille doivent se joindre à la grande société roubaisienne.

Des prix pour une somme considérable sont destinés aux vainqueurs, c'est-à-dire aux pigeons revenus les premiers au colombier.

Comme le lâcher d'aujourd'hui, celui de dimanche aura lieu à une heure et demie précise.

En attendant, voici le résultat du concours de Chantilly d'aujourd'hui 8 juin. On verra par le nombre des pigeons qui ont parcouru cette distance relativement considérable, en moins de trois heures que notre fédération est digne vraiment qu'on s'en occupe.

Le lâcher avait lieu à 7 heures du matin.

1<sup>er</sup> prix à M. Declercq, pigeon rentré à 9 h. 47 m. ;

2<sup>o</sup> prix à M. Notterman, à 9 h. 50 1/2 ;

3<sup>o</sup>, 4<sup>o</sup> et 5<sup>o</sup> prix à MM. Lepère, Adrians Haplinson, à 9 h. 55 1/2 ;

6<sup>o</sup> et 7<sup>o</sup> à MM. Gloneret et Bosman, à 9 h. 56 m. ;

8<sup>o</sup> à M. Lepère, à 9 h. 56 1/2 ;

9<sup>o</sup> à M. Merschodt, à 9 h. 57 m. 1/2 ;

10<sup>o</sup> et 11<sup>o</sup> à MM. Dekayser et Pierre, à 9 h. 58 m. 1/2.

Les treize autres prix ont été gagnés à partir de 10 h. 11 m.

La médaille pour le plus grand nombre de prix a été gagnée, une fois encore, par M. C. Lepère, président de la société La Paix, lequel a obtenu quatre prix.

Le cadavre retiré avant-hier du nouveau canal a été reconnu pour être celui du nommé Maïnez âgé de 45 ans, exerçant la profession de cordonnier, rue Voltaire, 13, à Lille.

Cet homme avait disparu de son domicile depuis une dizaine de jours environ. Sa mort ne peut être attribuée qu'à un accident.

Les prédictions de Nick sur le mois de juin se réalisent jusqu'ici avec une désespérante exactitude : ciel ouvert, brusques variations de température, orages violents, rien n'y manque.

Nous avons rapporté les accidents et les malheurs de Roubaix et de Tourcoing ; on a lu aussi dans nos colonnes le récit émouvant de la catastrophe d'Elbeuf.

Nous ne pouvons que résumer les dégâts causés par la foudre et les pluies diluviennes, qui l'accompagnaient dans les diverses localités du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne.

A Saultain, près Valenciennes, quatre personnes qui s'étaient réfugiées imprudemment sous un arbre, on été atteintes par la foudre ; trois d'entre elles légèrement, mais la quatrième avec assez de violence pour que ses blessures aient donné de l'inquiétude.

Un journal de Cambrai donne les détails suivants sur les dommages causés par l'orage et la grêle, aux alentours de cette ville pendant la journée de jeudi :

« A Boussières, la chaussée qui mène à Bévillers a été littéralement inondée et toute communication entre les deux communes s'est forcément trouvée interrompue pendant plus de 24 heures.

« A Quivry, plusieurs caves de tisseurs ont été remplies d'eau, et à Rieux plusieurs maisons en terre se sont affaissées.

« A Busigny, les abords du chemin de fer ont été également inondés. En divers endroits les houblonnières ont été abîmées ou déracinées par les eaux suivant une pente rapide emportant avec elles une couche assez épaisse de terre végétale et les récoltes qui y croissaient.

« A Montigny près Clary, l'Erclin transformé en torrent a renversé plusieurs chaumières. Une passerelle a été enlevée avec ses piliers et entraînée à plus de cent mètres au milieu des champs. Une meule de fagots tout entière a été charriée par les eaux de l'Erclin ; cette meule provenait du territoire de Bertry.

« A la gare de Caudry il fut impossible pendant toute la journée du jeudi et même du vendredi de passer sous le pont du che-

min de fer, soit pour se rendre à Ligpy par la chaussée pavée ou à Clary par le chemin de traverse. Une voiture affectée au transport des piétons, venait les déposer au haut de la gare, et allait au pas les déposer au haut de la côte de Ligpy et vice-versa.

Entre Clary et Marez l'eau avait tellement balayé la chaussée qu'en divers endroits, sable, terre et pavés avaient été jetés sur les accotements.

La campagne, entre Maurois et Bertry, ressemblait à un lac. Sur la chaussée Brunebaut qui traverse Maurois, se trouvait une maison en construction : les eaux de l'Erclin débordé l'abimèrent et entraînent les bois et même un sommier. Un peu plus loin ces mêmes eaux, semblables à des vagues, battirent en brèche les murailles d'une maison occupée par M. Legrand et produisirent des cavités ou entonnoirs qui font redouter aujourd'hui un écroulement. La fabrique de tissus de M. Joncourt a ressemblé pendant plusieurs heures à une maison bâtie au milieu des flots.

A Iwuy le fossé profond qui passe sous le chemin de fer et qui ne laisse couler d'ordinaire qu'un mince filet d'eau, a débordé en couvrant les champs d'une eau jaunâtre et boueuse.

A Masnières, l'Escaut a débordé, et l'on a pu ramasser du poisson sur le pavé après la retraite des eaux.

Cet orage avait presque éclaté à nos portes, et cependant c'est à peine si à Cambrai nous avons reçu quelques gouttes de pluie. Nous n'en avons ressenti les effets que par le débordement de l'Escaut qui a inondé, comme aux beaux jours de la guerre, non-seulement les marais de Provill, mais aussi nos jardins militaires établis, comme on sait, dans les fossés des fortifications de la porte de Paris.

A Amiens, le fluide électrique s'est abattu sur deux grands magasins en construction, et dans une maison contiguë à usage de café. En un instant, la salle et la cuisine ont été inondées d'une lumière éclatante, accompagnée d'une forte détonation. Par un bonheur inouï, aucune des personnes présentes n'a été brûlée ni blessée, et rien n'a été brisé ; mais les plus braves eux-mêmes ont été frappés de stupeur.

On voit encore dans le mur le trou que le fluide a pratiqué pour se frayer un passage. Ce trou a cinq ou six centimètres de diamètre ; il est à très peu de distance du tuyau de gaz.

A Saint-Omer, c'est mercredi que l'orage a éclaté ; la foudre est tombée dans un jardin de la rue de l'Arbalète où elle a brisé un arbre fruitier.

Une personne déjà âgée qui venait d'ouvrir une porte donnant sur le jardin, a ressenti une très-vive émotion. Elle est restée pendant quelques instants privée de sentiment.

POLICE CORRECTIONNELLE du 6 juin. — La première partie de l'audience est consacrée à juger une demi-douzaine de fraudeurs qui sont tous condamnés à un mois de prison et 500 fr. d'amende.

— Vient ensuite l'affaire d'un mauvais sujet, Louis Vaillant, lequel s'enivre journellement et ne veut pas travailler. Cette brute maltraite sans cesse sa femme et ses enfants qui s'épuisent au travail pour l'entretenir. — Un mois de prison et 16 fr. d'amende.

— Félix Malagie a aussi maltraité sa femme, et comme son beau-père intervenait pour faire cesser cette scène scandaleuse, Malagie l'a renversé par terre. Aujourd'hui il fait défaut et le tribunal le condamne à trois mois de prison.

Gustave Derudder a été arrêté la nuit par une patrouille de police à Roubaix, porteur de planches volées dans un hangar. Les deux complices qui l'accompagnaient sont parvenus à s'échapper. — Huit jours de prison.

— Louis Vanfleteren, un repris de justice belge, a été plusieurs fois expulsé de France. L'y voici encore une fois revenu pour se livrer à la mendicité. — Il ira passer un an en prison, et il jouira ensuite de cinq ans de surveillance de la police.

— Est-ce que l'on t'aurait fait de la peine aujourd'hui, mon bon Jacques ? demanda Catherine à son mari au moment où elle versait dans sa tasse, selon la coutume de chaque dimanche, le café brillant préparé par ses mains.

— Qu'est-ce que tu dirais si j'achetais les Cordiers ? fit Jacques, sans répondre plus directement à la question.

— Mais, répliqua la fermière, je te demanderais d'abord où tu trouverais l'argent pour les payer.

— On trouve toujours de l'argent pour payer la terre !

— Peut-être ! Mais cet argent, il faut le rendre, tu sais !

— La terre n'est pas une marâtre ! Elle fait du bien à ses enfants !... et ses enfants ce sont ceux qui la cultivent.

— J'en sais pourtant, qu'elle a laissés mourir de faim !

— Bah ! c'est que, sans doute, c'étaient des maladroits !

Jacques se leva, mit son chapeau, et prit le pied de frengarn d'une poignée de cuir et d'une mèche tressée qui lui servait de bâton.

— Adieu, femme, dit-il à Catherine, qui venait de s'approcher de lui.

— Où vas-tu donc ?

— Eh bien ! je vais voir les Cordiers

— Tu ferais peut-être mieux de venir aux vêpres !

Jacques s'en alla sans rien répondre.

la fortune est une puissance : il faut toujours compter avec elle. L'or est irrésistible ou peu s'en faut. Jollivet était le terreur du canton, parce que l'on savait qu'il avait mis plusieurs cultivateurs à male mort. Le paysan le redoutait sans pouvoir le fuir.

La jolie ferme des Cordiers était en vente depuis quelque temps déjà et aucun des cultivateurs du voisinage n'avait encore osé s'aventurer chez le notaire. C'est que le paysan, je parle surtout du paysan de Normandie, alors même qu'il souhaite le plus vivement une chose, ne se détermine pas tout de suite à la faire. Il faut qu'il y revienne à plusieurs reprises, qu'il réfléchisse, qu'il calcule, balance, pèse et soupèse longtemps le pour et le contre. C'est seulement après une longue délibération qu'il se décide à prendre un parti.

Un dimanche, pendant la grand'messe, tandis que les femmes assistaient à l'office dans l'intérieur de l'église, les hommes, selon une mauvaise habitude assez fréquente dans nos villages normands, se tenaient en dehors, sous le grand if, dans un coin du cimetière, devisant de choses et d'autres, pour prendre patience, en attendant la sortie de leurs ménagères et l'heure du dîner.

— Eh ! bien, maître Jacques, dit l'usurier à son voisin Jacques Lormeau, appuyé contre le tronc de l'arbre funéraire, le cœur ne vous en dit pas, à ce qu'il paraît, de la ferme des Cordiers, que vous n'avez pas été, pour dire,

tant seulement une fois à Cherbourg, à seule fin de vous renseigner.

— Faites excuse, monsieur Jollivet ! ce n'est pas faute que le cœur parle, voyez-vous ! mais c'est la bourse trop plate qui le fait taire ! Pour ce qui est des renseignements, sans vous commander, je n'ai pas besoin d'en aller chercher chez les autres, car je puis dire que je connais l'endroit aussi bien qu'un chacun, et je sais, à six blancs près, ce que ça peut valoir.

— C'est un gentil lopin, et on peut encore l'amender !

— Pour ça, oui ! monsieur Jollivet ! et ce n'est pas moi qui en dirai du mal !

— Avec ce que vous avez tout joutant, ça ne fera pas un vilain morceau !

— Ça se peut bien encore, monsieur Jollivet ; mais quand on ne veut pas rester dans le pétrin, le plus sûr est de ne pas s'y mettre ; et celui qui a peur du tracassé aussi court fait de se tenir tranquille que d'aller au-devant ! Il vient quelquefois si bien tout seul, pas vrai ?

— Comme de juste ! fit sentencieusement Jollivet, qui tourna le dos un peu dédaigneusement à ce paysan sans initiative, et se mit à lire les affiches collées sur le tronç vénérable et rugueux de l'if centenaire.

Tout en s'applaudissant de la preuve de raison qu'il venait de se donner à lui-même, Jacques Lormeau ne put s'empêcher de se dire que celui qui pourrait

acheter les Cordiers ne ferait certes pas une mauvaise affaire. Par un mouvement instinctif, machinal, dont il ne se rendit pas compte à lui-même, il se rapprocha de l'usurier. Mais celui-ci, avec sa ruse de paysan, feignit de ne pas l'apercevoir. Il parut au contraire plongé si profondément dans sa lecture que l'autre n'osa pas l'interrompre.

Le prêtre, cependant, commençait la lecture du dernier évangile, et celles de ses ouailles qui étaient les plus pressées de rentrer au bercail sortaient déjà de l'église.

Catherine parut bientôt avec Marthe, suivie du gros des fidèles.

La jeune fille, en apercevant son père, s'élança vers lui avec la gaité folâtre d'un enfant et bondit jusque dans ses bras.

A ce moment, Jacques oublia les Cordiers, et Jollivet, et le reste du monde, — il oublia tout ce qui n'était pas sa fille. Il souleva jusqu'à son visage l'aimable créature, l'embrassa tendrement, prit sa femme, rejoignit Catherine, dont il mit le paroissien dans sa poche, et tous trois s'en allèrent chez eux.

L'usurier avait disparu avant la fin de la messe. Il n'aurait pas les foules, ce brave homme !

Jacques, pendant le dîner, tout en prêtant complaisamment l'oreille au gentil ramage de la fille, devint peu à peu, sans même s'en apercevoir, moins expansif, et plus rêveur que de coutume.

— Est-ce que l'on t'aurait fait de la peine aujourd'hui, mon bon Jacques ?

— demanda Catherine à son mari au moment où elle versait dans sa tasse, selon la coutume de chaque dimanche, le café brillant préparé par ses mains.

— Qu'est-ce que tu dirais si j'achetais les Cordiers ? fit Jacques, sans répondre plus directement à la question.

— Mais, répliqua la fermière, je te demanderais d'abord où tu trouverais l'argent pour les payer.

— On trouve toujours de l'argent pour payer la terre !

— Peut-être ! Mais cet argent, il faut le rendre, tu sais !

— La terre n'est pas une marâtre ! Elle fait du bien à ses enfants !... et ses enfants ce sont ceux qui la cultivent.

— J'en sais pourtant, qu'elle a laissés mourir de faim !

— Bah ! c'est que, sans doute, c'étaient des maladroits !

Jacques se leva, mit son chapeau, et prit le pied de frengarn d'une poignée de cuir et d'une mèche tressée qui lui servait de bâton.

— Adieu, femme, dit-il à Catherine, qui venait de s'approcher de lui.

— Où vas-tu donc ?

— Eh bien ! je vais voir les Cordiers

— Tu ferais peut-être mieux de venir aux vêpres !

Jacques s'en alla sans rien répondre.